

Communiqué de presse

Berne, le 17 avril 2012

**L'usam et l'AEPM déplorent la décision de la CSSS
du Conseil des Etats de maintenir le projet de loi sur la prévention**

L'Union suisse des arts et métiers usam et l'Alliance des milieux économiques pour une prévention modérée AEPM regrettent vivement la décision de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats (CSSS-CE) de maintenir le projet de loi sur la prévention. En cas d'adoption, cette loi tout à fait inutile et ses nouvelles prescriptions ne feraient que gonfler davantage encore l'administration et engendrer des coûts supplémentaires pour les entreprises.

La balle sera à nouveau dans le camp du Conseil des Etats lors de la prochaine session d'été. L'usam – plus grande organisation faîtière de l'économie suisse – et l'AEPM – qui réunit vingt-deux organisations économiques faîtières et de branche – appellent d'ores et déjà la « Chambre de réflexion » à rester ferme et à confirmer sa décision de non-entrée en matière, prise le 8 décembre 2011. C'est le seul moyen d'éviter d'imposer à l'économie et aux citoyens une nouvelle loi totalement superflue.

Renseignements complémentaires

Hans-Ulrich Bigler, directeur usam, tél. 031 380 14 20, mobile 079 285 47 09

Rudolf Horber, secrétaire général AEPM, tél. 031 380 14 34, mobile 078 813 65 85

Numéro 1 des PME suisses: organisation faîtière des petites et moyennes entreprises,
l'usam représente 250 associations et quelque 300 000 PME